



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Unterrichtswesen

**Engins fixes dans une salle de gymnastique
type simple : 15 x 26 x 7/8 m**

Type de matériel	Nombre
Reck parallèle ou autres système de reck	6
Anneaux balançants, avec le cadre	6
Portique à grimper	8
Cordes à grimper	6
Panneaux de basketball - rabattables latéralement ou contre le plafond	2
Installation de mini-basketball - hauteur réglable	4
Espalier suédois - dont 1 à 2 pivotant	10 (1double + 8 x 0.90cm)
Installation de volleyball > 2 douilles, filet / montant	1
Ballon par dessus la corde - avec 2 rails sur les petits côtés encastré et un filet dans le sens de la longueur, 1 douille centrale	1
Buts de handball avec douilles (4)	2
Armoires et râteliers (3.5m + médienne + paroi + consoles) - dans le local d'engins	4 à 8
Installation pour la musique avec quatre haut-parleurs, encastrés au plafond	1



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Unterrichtswesen

**Engins mobiles dans une salle de gymnastique
type simple : 15 x 26 x 7/8 m**

Type de matériel	Nombre
Barres parallèles scolaires - hauteur réglable de 105 à 175 cm - plancher avec 8 roulettes	2
Caisson de saut - grand et petit modèle - en 5 parties et sur roulettes	2 2
Mouton avec sabots - longueur 70 cm - sabots munis de roulettes	2
Tremplin élastique Reuther	4
Mini-trampoline (Eurotramp), avec protection du cadre	2
Banc suédois	4
Tapis de gymnastique - 110 x 160 x 7 cm - 6 orange / 6 bleu	12
Chariot de transport pour 12 tapis	1
Matelas de chute - 300 x 180 x 40 cm	2
Chariot de transport pour 2 matelas	1
Montants de saut en hauteur, 200 cm H / 2 paires	4
Latte de saut, ronde, 4 m	2
Chariot pour balles	2

Compresseur 220 V avec pistolet + manomètre	1
Bac à magnésie en plastique avec 1kg de magnésie en bloc	1
Haie scolaire, latte en plastique + râtelier	6 à 8
Perche de but, avec socle en fonte	10
2 x Unihockey-Set avec 2 buts de hockey 2 buts	1
Matelas de réception - 200 x 160 x 16 cm	4
Chariot de transport pour les 4 matelas	1
Cônes, 2 couleurs à 23 cm (rouge, jaune)	8 à 10
Cadre de tchoukball avec filet	2



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Unterrichtswesen

**Petit matériel dans une salle de gymnastique
type simple : 15 x 26 x 7/8 m**

Type de matériel	Nombre
Balles en caoutchouc, 3 couleurs	30
Balle brûlée, Ø 9 cm (ou balle chasseur)	2
Balle à frapper, 80 g	10
Médecine-ball, en plastique 2 et 3 kg	5 à 2kg 5 à 3kg
Ballons de volley	15
Ballons de basketball	15
Ballons de handball	15
Ballons de football, en feutre	5
Ballons en mousse plastifié	5
Ballons de football en nylon	15
Balles de gymnastique standard, Ø 16 à 19 – 2 couleurs	30
Set à jongler	1
Ruban avec dévidoir, 30 m	1
Sautoirs, 4 couleurs, avec 4 trousseaux (4 x 15)	60
Bac en plastique (12, 22, 32 cm)	6
Chronomètre	2
Chevillière, 30 m	1
Elastique pour le saut	2
Témoin pour la course	4
Bâton en bois	30
Cordes à sauter avec nœuds	30
Cerceau, Ø 70 cm	30
Massue, en bois, 40 cm	30

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Unterrichtswesen

Elastique magique	2
Tambourin avec baguette	1
Engins Polymat, set	1
Raquette de badminton	30
Corde à tourner	2
Volants de badminton, en nylon	24
Pompe à pied	1
Balles en mousse, Ø 7 cm	15
Raquette de tennis scolaire	15



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Unterrichtswesen

Engins pour le plein air, la piscine et la patinoire

- A définir, cas par cas, d'après les besoins et les possibilités locales
- Les cannes et les chaussures de hockey ne sont pas subventionnées.
- L'équipement pour le ski n'est pas subventionné.

Pour complément, je cite l'article 54 « Equipement des salles » du règlement
« Normes et directives concernant les constructions scolaires du 30 juillet 1975 ».

*« L'équipement des salles en engins fixes et mobiles est arrêté par le
maître de l'œuvre d'entente avec l'inspecteur scolaire
selon les directives émises périodiquement par le Département ».*